



Barème des honoraires maximum de l'agence

De 0 à 50 000 €	5 000 € TTC
De 50 001 € à 120 000 €	9 % du prix de vente
De 120 0001 € à 170 000 €	8 % du prix de vente
De 170 001 € à 250 000 €	7 % du prix de vente
Au-delà de 250 000 €	6 % du prix de vente

Ces pourcentages sont calculés sur le prix hors honoraires et sont à la charge du vendeur

Locations :

Entremise et négociation : 100 € TTC

Visite, constitution du dossier, rédaction d'acte : 8 € TTC /m² pour le bailleur et pour le locataire

Etat des lieux : 3 € TTC /m² pour le bailleur et pour le locataire

Barème établi le 28/03/2022

TVA en vigueur de 20 %

En cas de vente d'un mandat avec délégation, les honoraires dus seront ceux du mandat initial.